

# Projet Pédagogique

## Séjour adolescents

en partenariat avec l'accueil jeunes de l'Isle sur la Sorgue et d'Apt

### du 24 au 29 février 2020



## A SAINT MICHEL DE CHAILLOL



**LA GARE**

Association A.V.E.C.

105 Quai des Entreprises. Coustellet

84660 Maubec

04.90.76.84.38

[www.aveclagare.org](http://www.aveclagare.org)

## Sommaire

Préambule .....	p.2
Contexte territorial .....	p.3
Projet éducatif de l'association .....	p.4
Projet pédagogique de l'accueil jeunes .....	p.4
L'adolescence .....	p.5
Objectifs généraux du séjour .....	p.8
Le séjour .....	p.9
Vie quotidienne.....	p.11
Le trousseau.....	p.13
Les conditions générales.....	p.14

**Un séjour reste un temps de vacances où les adolescents peuvent à la fois vivre un moment de vie en collectivité fort qui favorise l'autonomie de chacun et à la fois des temps collectifs. Les jeunes doivent s'y sentir en vacances, et développer des capacités à gérer son temps, à se prendre en charge, à surpasser ses aptitudes physiques, à vivre en groupe (apprentissage de la citoyenneté), et acquérir son autonomie. Ce projet pédagogique vise l'épanouissement du jeune.**

## Préambule

L'association AVEC, met en œuvre, depuis plus de 20 ans, un projet multi sectoriels (social, culturel), afin de favoriser les dynamiques en milieu rural pour et par les jeunes et de travailler à la transformation et à l'innovation sociale. De par ces fondamentaux elle s'appuie sur la mise en actes des **droits culturels**, du **développement durable** et de **l'économie sociale et solidaire**.

L'association A.V.E.C relève de l'éducation populaire (agrément) en œuvrant pour son renouveau, au regard des transformations sociétales en particulier par le numérique.

Le développement des pratiques numériques bouleverse le régime de production et de partage des savoirs dans la société. Or, de notre capacité à maîtriser les nouvelles technologies, non seulement dans leurs dimensions techniques, mais aussi et surtout dans leurs usages et leurs contenus dépendent en partie l'avenir des sociétés démocratiques.

Il est essentiel de pouvoir anticiper et redéfinir ce que nous entendons par service public et intérêt général. La mutation et l'apparition de nouveaux lieux tels que les tiers lieux, les labs, les coopératives sociales sont les nouveaux écosystèmes territoriaux. Notons que l'entrée médiation (apprendre en faisant) est primordiale à l'émancipation des citoyens.

C'est là où l'éducation populaire prend toute sa place, en favorisant les pédagogies actives ou une large place est faite à l'expérience et à la reconnaissance des savoirs et des savoirs-faire à des fins d'émancipation.

### **Un territoire rural:**

C'est en mettant la jeunesse au cœur du projet que les espaces ruraux retrouveront toutes leurs vitalités. Trop souvent les jeunes en milieu rural ont le sentiment d'être abandonnés. Il est urgent de

de maintenir et de développer une activité économique, social et culturelle dans les territoires ruraux. De plus il faut mettre en œuvre une information et des services de proximité en matière d'accès aux droits, de santé, de prévention et développer la mobilité et la sociabilisation des jeunes ruraux.

### **Un lieu: «La Gare»**

L'association AVEC, c'est implantée en 1996 dans l'ancienne gare SNCF de Maubec. Véritable équipement de proximité qui doit favoriser l'émergence de projets, la mixité des publics et les échanges interculturels.

# Contexte territorial

## Projet Éducatif et Culturel de Développement Territorial

### Une démarche de concertation et de co-construction

L'élaboration du PECDT est issue d'une large concertation menée depuis 2015 dans le cadre d'un FNDVA (mis en œuvre de projet de coopération).

Une vingtaine de personnes a participé à l'élaboration du PECDT (élus, CAF, DDCSPP, MSA, fédération d'éducation populaire, coordinateur jeunesse, des associations...)

### D'un projet éducatif de territoire à un projet éducatif et culturel de développements territorial

La volonté d'ajouter le terme culturel s'appuie sur la notion de **droits culturels**, introduite dans la loi NoTRE (article 103) et s'émancipe de la question artistique pour aborder des sujets comme l'identité, le patrimoine, l'éducation, la formation, le logement, etc.

### Passer d'un projet «territorial» à un projet «de développement territorial»

L'idée d'associer la question territoriale à une dynamique de «développement» marque l'ambition de mener le projet sur un territoire évolutif en fonction des réflexions et des projets.

Cette orientation provient notamment du fait que des partenaires du comité de pilotage développent des actions au-delà des 5 communes signataires du Contrat Enfance Jeunesse. Ainsi la notion de territoire est devenue plus diffuse, liée à tour de rôle à des aires de projets ou des aires administratives et dépassent largement celle des communes signataires. L'ambition du nouveau projet est de travailler sur et pour le développement d'un territoire correspondant à celui de vie et de projet. Ce territoire éducatif et culturel est par nature poreux à ses frontières puisque lié aux usages et pratiques des habitants, qui s'affranchissent de ces frontières virtuelles pour mener des activités et bénéficier des services.

### Les Finalités du PECDT

- Favoriser les pratiques culturelles, l'accès au patrimoine, aux savoirs et aux oeuvres
- Promouvoir les solidarités, l'inclusion sociale et la citoyenneté
- Soutenir et contribuer à structurer les actions d'information et de coopération

Ce contrat rassemble les communes de Lagnes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec et les Beaumettes.

Il est porté par un Projet Éducatif de Territoire en cours d'évaluation et de réécriture pour évoluer vers un Projet Éducatif et Culturel de Développement Territorial 2017/2020. Ce PECDT a permis l'évolution d'une politique contractuelle enfance jeunesse vers une politique éducative publique enfance jeunesse en favorisant le passage d'une logique de dispositif à une logique de partenariat. Il assure une cohérence dans le cadre d'une politique éducative en associant les différents groupes scolaires, les associations du territoire et les structures d'accueil de loisirs.

### Le PECDT s'articule autour des objectifs suivants :

- Proposer un accueil adapté des publics de 0 à 30 ans
- Favoriser les échanges et les rencontres
- Organiser l'accueil par des professionnels compétents et formés qui encouragent la découverte culturelle, artistique et sportive
- S'inscrire dans une démarche de développement durable

## Le projet éducatif de l'association

Nous cherchons à créer la rencontre, la mixité, l'échange qui est pour nous une richesse dans l'animation locale.

Notre projet éducatif autour des pratiques artistiques, socio-éducatives et sportives afin de favoriser l'épanouissement et l'implication citoyenne des habitants et de dynamiser la vie associative locale et la structuration du territoire.

Sa vocation est de renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, de coordonner et d'encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Concrètement, nos actions prennent vie et sens, au-delà de la simple analyse et du constat local, à travers des projets novateurs et alternatifs pour la population. Cela passe aussi par notre capacité à transmettre à la population des clefs de changement et d'évolution de notre cadre de vie pour le comprendre et l'améliorer, et également d'un accompagnement des jeunes leur permettant de passer de l'auto-gestion à l'autonomie, et de l'autonomie à l'indépendance.

### Les objectifs :

#### Construire une dynamique territoriale en milieu rural :

- Participer à la structuration du territoire notamment par le développement des politiques jeunesse du local au régional
- Favoriser et développer le travail en partenariat (les réseaux)
- Créer des espaces participatifs de concertations, de débats, de rencontres et de pratiques
- Favoriser une proximité avec les populations afin d'être au plus près de leur quotidien
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire et la démarche d'éducation populaire

#### Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes :

- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire
- Mettre en œuvre un travail spécifique sur l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes, en particulier les 16-25 ans
- Créer une dynamique rapprochant les jeunes et le milieu professionnel
- Favoriser la mobilité des jeunes (projets européens)

#### Développer des loisirs autrement :

- Favoriser les pratiques citoyennes des jeunes et leur autonomie
- Favoriser l'accès à la culture et en particulier aux musiques actuelles
- Mettre en place des projets d'activités autour des pratiques innovantes
- Favoriser la mobilité des jeunes (du projet local au projet européen)

## Le projet pédagogique de l'accueil jeunes

L'association A.V.E.C, forte des compétences spécifiques de son équipe, propose des activités diversifiées permettant un épanouissement et une ouverture pour tous les adolescents fréquentant l'accueil jeunes.

**Un parcours vers l'autonomie :** s'agissant d'une structure pour adolescents, le choix des activités repose principalement sur l'engagement des jeunes. Cette mobilisation nécessite néanmoins un apprentissage progressif. À ce titre et pour les plus jeunes, il convient d'exprimer ses envies, ses

attentes et de participer à certaines tâches organisationnelles.

Pour les plus âgés, il convient de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets (être acteur et non consommateur).

Fondées sur les attentes et les projets des jeunes, ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, culturelles, artistiques, ludiques...). De la nature des activités dépend également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduite spécifiques.

#### **Objectifs de la structure Accueil Jeunes :**

- Accéder à davantage d'autonomie
- Favoriser la mobilité des jeunes
- Travailler la vie en collectivité

## **L'adolescence**

### **C'est quoi l'adolescence?**

Nous considérons l'adolescence comme une période de croissance et développement humain qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte, entre les âges de **10 à 25 ans**. Elle représente une période de transition critique dans la vie et se caractérise par un rythme important de croissance et de changements qui ne sont supérieurs que pendant la petite enfance. Les processus biologiques conditionnent de nombreux aspects de cette croissance et de ce développement, l'apparition de la puberté, marquant le passage de l'enfance à l'adolescence.

### **Une transition biologique - psycho - sociale**

#### **Transition biologique**

- Un corps en transformation, un corps en sexualisation : le corps est au cœur de l'adolescence
- Développement complet des caractères sexuels
- Acquisition de la taille définitive
- Acquisition de la fonction de reproduction et de la fertilité

#### **Transitions cognitives**

- Penser, planifier, décider, contrôler, faire preuve d'empathie.

#### **Transition psychique**

- Processus de séparation / individuation.

#### **Transition sociale**

- Le groupe, l'image etc.

### **L'adolescence est une période de forte maturation cérébrale**

#### **La plasticité cérébrale :**

Capacité du cerveau à se modifier et à s'adapter en fonction des expériences vécues par l'organisme :

- Stabilisation sélective de certains circuits des neurones et des synapses, par le renforcement de certains circuits neuronaux par la répétition et l'apprentissage, en vue d'une réutilisation ultérieure,
- Affaiblissement ou élimination des circuits non utilisés.

Autrement dit, le cerveau remodèle ses connexions en fonction de facteurs environnementaux et contextuels, avec des effets positifs (activités musicales, sportives, ludiques, apprentissage etc...) ou négatif (alcool, drogue, caféine, stress etc.)

### **Période d'éveil sexuel**

Le développement corporel, la poussée sexuelle qui y est liée, les répercussions sur l'identité, les émotions suscitées par l'autre apparaissent comme autant de ramifications à la fois personnel et relationnel.

Orientation et identité sexuelles ?

Pas facile de se situer dans une société hypersexualisée  
Hypersexiste, face à des normes sociales très stéréotypées  
et avec un accès facile aux sites pornographiques.

L'accès à la sexualité adulte, le pouvoir de procréer les pulsions libidinales associées, provoquent chez l'adolescent le besoin pressant de prendre ses distances vis-à-vis des adultes

### **Période de construction et de consolidation identitaire**

En psychologie l'identité est définie par :

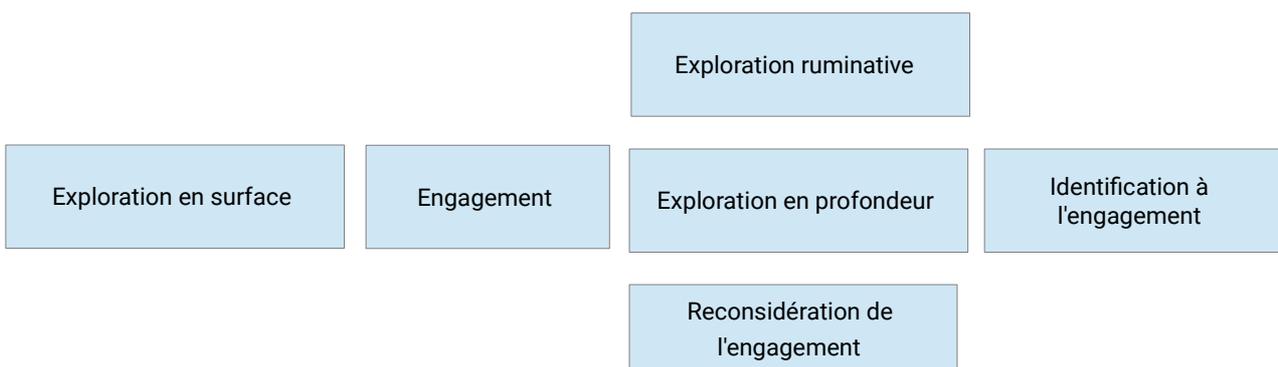
- **L'identité personnelle** qui renvoie à la différenciation, l'originalité, l'unicité de l'individu.
- **L'identité sociale** qui renvoie à la similitude, aux appartenances groupale, aux différents « nous ».
- **Qui suis je ? Que suis je ? Qu'est ce que je vauX ?**
- **Comment devenir soi ?**

L'identité personnelle se forme et s'évalue tout au long de la vie par les processus d'exploration et d'engagement dans les domaines qui comptent pour le développement de soi.

Exploration = processus de recherche des différentes alternatives pour soi

Engagement = adhésions à un ensemble de valeurs, but et croyance

### **Modèle théorique de la formation identitaire**



### **Les 3 besoins psychologiques fondamentaux**



### **La chronobiologie et le sommeil**

Heures de la journée	Rythmes	État de la vigilance
7h	Le sécrétion de la mélatonine (hormone du sommeil) cesse	Accroissement de la vigilance
9h	Sécrétion maximale de testostérone	Pic de la vigilance
11h		
13h	Coordination à son meilleur	Baisse de la vigilance
14h		
15h	Temps de réaction à son meilleur	Vigilance basse
17h	Force musculaire et efficacité cardiovasculaire maximales	Accroissement de la vigilance
19h	Température corporelle maximale Pression sanguine maximale	Baisse de la vigilance
21h	La production de mélatonine commence	
23h		
1h	Sommeil le plus profond	Vigilance au plus bas
2h		
3h		
5h	Température corporelle minimale	Accroissement de la vigilance
7h	Élévation de la pression sanguine et mélatonine cesse	

### **Le sommeil chez les adolescents**

#### **Les fonctions du sommeil :**

- Récupérer de la fatigue physique et psychique
- Sécréter certaines hormones (en particulier hormone de croissance)
- Résoudre des conflits, mémoriser (pendant le sommeil paradoxal, sommeil de rêve)

Les risques dus au manque de sommeil : trouble de l'attention et de la concentration, fatigue, agressivité. Le sommeil est un besoin vital.

Notons que 70 % des adolescent sont en manque de sommeil en semaine.

Les adolescents ont besoin en moyenne de 8 à 10 heures de sommeil.

## **Objectifs généraux du séjour :**

**Assurer la sécurité physique et affective du public accueilli :**

- En respectant les quotas et qualités d'encadrement établis par le Ministère de la Cohésion Sociale
- En utilisant des locaux aux normes
- En assurant une évaluation régulière des activités et fonctionnements proposés

**Offrir des activités attrayantes et enrichissantes sur les plans éducatif et récréatif :**

- En pratiquant des activités variées et ludiques
- En favorisant l'initiation à différentes pratiques sportives et culturelles

**Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs :**

- En contribuant à l'établissement des règles de vie
- En s'impliquant dans la mise en place des activités

**Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble » :**

- Transmettre aux jeunes la notion de respect
- Se confronter et accepter les différences
- En impliquant les jeunes dans la vie du séjour
- Associer les parents aux projets réalisés

**Développer ses qualités humaines :**

- Faire preuve de bienveillance à l'égard des autres membres du groupe
- Coopérer pour une cohésion d'équipe productive (quelque soit les affinités)

**Se Responsabiliser :**

- Respect du matériel
- Respect de l'environnement
- Être autonome
- S'organiser

**Permettre la découverte d'un milieu et d'une activité spécifique associée**

- Découvrir un milieu montagneux
- Pratiquer une activité sportive

**Le séjour**

Ce séjour de 6 jours, organisé par l'accueil jeunes de la gare, est né d'une envie d'organiser un séjour inter accueil jeunes avec l'accueil jeunes de l'Isle et celui d'Apt. En effet, nous avons décidé de continuer le travail mené en Juillet 2019 (le séjour été en partenariat avec l'Isle ). Pour 2020 nous souhaitons mettre en place un séjour ski afin de tenir compte des envies des jeunes et de leurs parents. Un séjour reste un temps de vacances ou les adolescents peuvent à la fois vivre un moment de vie en collectivité fort qui favorise l'autonomie de chacun et à la fois des temps collectifs. Les jeunes doivent s'y sentir en vacances, et développer des capacités à gérer leur temps, à se prendre en charge, à surpasser ses aptitudes physiques, à vivre en groupe (apprentissage de la citoyenneté), et acquérir son autonomie. Ce projet pédagogique vise l'épanouissement du jeune.

18 places sont prévues pour l'association AVEC La Gare : 16 pour les jeunes de la Gare, 2 pour l'équipe d'animation.

### **L'équipe d'animation :**

Directeur du séjour : ARROUB Nabil

Animatrice / Assistante sanitaire : MIRANDA Pauline

### **Le rôle de l'équipe durant le séjour :**

1. Être référent, créer une dynamique et un esprit de groupe
2. Garantir la sécurité morale, physique et affective des jeunes
3. Mettre en place des activités adaptées
4. Être à l'écoute des jeunes et répondre à leurs demandes
5. Respecter les jeunes en tant qu'individu à part entière

### **La station :**

La station se détache sur un panorama exceptionnel avec pour toile de fond le pic du Vieux Chaillol, partie intégrante du massif des Ecrins. Elle a su garder une dimension humaine, avec un certain respect de la densité des habitations et du style architectural. Dans le bas de la commune, les champs, vergers, canaux et haies constituent un paysage de bocage propice à la randonnée. C'est un milieu particulièrement riche, dans lequel on peut notamment écouter et observer un grand nombre d'espèces d'oiseaux. Plus haut, la forêt prend progressivement ses aises, traversée elle aussi par de nombreux sentiers et transformée en domaine skiable l'hiver. Dans le hameau de Chaillol, chef-lieu de la commune, certaines portes des maisons sont ornées de sculptures superbes, ailleurs ce sont les chapelles, les croix ou les oratoires qui attirent l'attention. La géologie se mêle aussi d'édifier de curieux édifices, comme les aiguilles de Framourou que l'on peut admirer depuis le GR 50, par exemple en faisant le " Tour du Vieux Chaillol ". La forêt de mélèzes, surnommés " arbres de lumière ", laisse passer le soleil et permet aux brebis de pâturer le sous-bois.

### **L'hébergement :**

A la lisière du Parc National, au pied du Balcon des Ecrins, le village de Chaillol surplombe la vallée de Champsaur. A 30 km de Gap et 90 km de Grenoble, ce village authentique offre des vues superbes sur le massif du Dévoluy et la vallée du Drac.

**Le centre** est un établissement spécialement conçu pour recevoir des groupes d'enfants ou des sportifs. Chambres de 2 à 6 lits avec sanitaires dans les chambres ou à l'étage.

Salles à manger insonorisées avec vue panoramique sur la vallée du Drac.

Une salle de spectacle, une salle vidéo et des salles de jeux et de détente.

Il possède des courts de tennis (2 couverts - 2 découverts)



### **Le transport :**

Le transport s'effectuera en minibus accompagné par les animateurs au départ de l'**accueil jeunes de La Gare**, environ 3h de trajet jusqu'au centre de vacances, sur place nous avons programmé quelques déplacements qui se feront aussi en minibus.

### **Les repas :**

Tous nos repas seront préparés par le centre. Il est prévu que nous rentrions chaque midi manger un plat chaud étant donné la proximité du lieu d'hébergement avec les pistes. Si les jeunes le désirent, il y aura la possibilité de partir un jour à la journée avec un pique-nique.

Il est aussi prévu que le centre nous fasse découvrir quelques spécialités culinaires de la région.

***Tout régime alimentaire particulier doit nous être communiqué avant le séjour dans la fiche sanitaire.***

Il est demandé à chaque participant de se munir d'un panier repas pour le 24 février au matin (attention aux denrées rapidement périssables).

### **Les activités de la vie quotidienne :**

L'ensemble du groupe (équipe d'animation comprise) sera impliqué dans la plupart des tâches matérielles touchant à la vie de groupe (nettoyage, rangement des tables...).

### **Le rythme de vie :**

Lors de nos séjours, nous favorisons le **réveil individualisé**. Il s'agit de permettre aux enfants de se réveiller sans horaire fixe et décidé par les adultes.

Les **besoins de sommeil** de chacun sont différents et l'organisation du lever vise à les respecter. Ainsi, les jeunes réveillés en premier peuvent quitter leurs chambres pour rejoindre une salle d'activité, en attendant le début du petit déjeuner. Cette organisation particulière associe tous les adultes d'un séjour : animateurs, directeurs, personnels de service et cuisinier travaillent de concert avec le même souci de respecter le rythme des jeunes.

<b>Horaires</b>	<b>Vie quotidienne et activité(s)</b>
<b>7h30-9h00</b>	Lever et petit déjeuner échelonnés / rangement / préparation pour l'activité
<b>9h30-12h</b>	Ski , visite culturelle ou sortie

<b>12h-13h30</b>	Repas / temps calme
<b>13h30-17h</b>	Ski, visite culturelle ou sortie
<b>17h-17h30</b>	Goûter
<b>17h30-19h</b>	Douche / téléphone / temps libre
<b>19h-20h30</b>	Repas / rangement / toilette
<b>20h30</b>	Veillée / jeux / couchers échelonnés
<b>23h</b>	Heure maximum de coucher

### **Le programme :**

Voici la liste des activités susceptibles d'être effectuées :

- ski
- visite du domaine et du village ....

*Le programme ci-dessus est sous réserve de confirmation pour certaines activités et peut-être évolutif selon le rythme de vie du séjour ainsi que de la météo.*

## **Organisation de la vie quotidienne**

Les règles de vie permettent de garantir le bon déroulement du séjour dans le respect de chacun. Elles seront choisies et débattues avec les jeunes, sauf les règles non négociables qui suivent :

**La mixité :** Conformément à la législation, la mixité dans les chambres sera interdite.

**L'alcool :** Conformément à la loi Bachelot de Mars 2009, la vente de boissons alcoolisées aux jeunes de moins de 18 ans est interdite. La consommation est donc, de fait, interdite pendant ce séjour.

**Les drogues :** Selon la loi du 31 décembre 1970 la consommation et la détention de drogue sont strictement interdites. Il n'y aura donc aucune tolérance de la part de l'équipe d'animation.

**Le tabac :** De par la loi, il est interdit de fumer au sein des locaux accueillant des mineurs, lors de séjours de vacances.

Il sera donc formellement interdit de fumer dans les locaux publics, lors des activités mises en place, dans les transports en commun et dans toutes autres situations précisées par l'équipe d'encadrement.

La consommation de cigarettes sera tolérée uniquement lors des temps libres, accompagné d'un adulte, sur un périmètre défini en amont et en dehors de la présence d'autres mineurs non fumeurs.

De plus, l'équipe d'animation demande aux parents de déclarer son enfant en tant que fumeur ou non, sur le « contrat d'engagement mutuel » situé à la fin de ce document. Seuls les ados déclarés comme fumeurs seront autorisés à le faire.

**Les sorties sans encadrement :** Elles seront autorisées uniquement dans les conditions

précisées par l'encadrement et dans le respect de certaines conditions (lieu, horaires, sécurité).

**Les sanctions** : Lors du séjour, si un jeune fait preuve d'un comportement inadapté l'équipe d'animation mettra en place une réponse adaptée.

Le directeur du séjour se réserve le droit de rapatrier l'un des participants s'il met en péril le bon fonctionnement du séjour. Le rapatriement se fera dans ce cas aux frais des parents.

**Les soins** : L'automédication est interdite. En cas d'allergie(s), maladie(s), PAI,... il est impératif de prendre contact avec l'assistante sanitaire, avant le séjour et de convenir d'un rendez-vous avec celle-ci.

Par la suite, tout médicament accompagné de son ordonnance doit être remis à l'assistante sanitaire le jour du départ.

**Les bagages** : Les bagages autorisés sont : un grand sac souple ou une valise par personne, et un petit sac à dos.

**L'argent de poche** : Nous conseillons de donner maximum 40€ d'argent de poche pour chaque enfant, bien que le montant reste libre. Le jeune est entièrement responsable de son argent.

**Les objets précieux** : Nous vous rappelons que l'équipe d'encadrement et notre association déconseillent fortement d'amener lors de ce séjour : Mp3 ou autres lecteurs, consoles vidéo ou tout autre appareil multimédia. A ce titre, les structures et leurs assurances ne couvriront pas les éventuelles pertes, vols ou casses de ce genre d'appareil.

**Le téléphone** : Les jeunes auront la possibilité de joindre leurs parents à partir de leur téléphone portable, lors des moments prévus à cet effet.

L'utilisation du téléphone portable ne doit pas être abusive et ne doit pas gêner le bon déroulement du séjour. De ce fait les téléphones portables ne seront donc pas autorisés pendant les repas, les activités, les temps d'animation (veillées, grands jeux, etc.) et d'autres moments qui seront prévus avec les jeunes.

## TROUSSEAU

	Conseillé	Dans la valise
Combinaison de ski	1	
Pull épais ou polaire	3	
Sous pull	2	
Pantalon épais	2	
Jogging	2	
T-shirt	6	
Slip ou culotte	6	
Chaussettes (dont 2 paires épaisses)	6	
Paire de gant imperméable	1	
Écharpe	1	
Bonnet	1	
Paire de chaussure de randonnées, imperméable ou après-ski	1	
Paire de chausson	1	
Pyjama	1	
Lunettes de soleil ou masque de ski	1	
Serviette de table	1	
Gourde	1	
Serviette de bain	2	
Sac à dos	1	
Trousse de toilette (dentifrice, gel douche...)	1	
Tube de crème solaire - Indice 50	1	

***NB : Aucune lessive ne sera faite durant le séjour, les parents doivent donc prévoir le nécessaire pour toute la semaine.***

**Rappel des conditions générales**

## **1 - Inscription**

Votre inscription est validée dès réception :

- du dossier d'inscription complet
- de la fiche sanitaire remplie et signée
- du règlement du séjour complet et de l'autorisation signée

Pour participer au séjour organisé par l'association A.V.E.C, votre enfant doit être adhérent de l'association et à jour de sa cotisation.

## **2 - Tarifs**

Quotient familial	Tarif du séjour
De ≤ 400	300 €
De 401 à 796	330 €
De 797 à 1196	370 €
1197 et +	420 €
Commune hors CEJ	630 €

(+ 6€ si non-adhérent à l'association) + inscription à l'accueil jeunes selon quotient familial (entre 10 et 35€).

Le paiement peut s'effectuer en 3 fois (ou plus en nous contactant) mais obligatoirement un premier encaissement à l'inscription. Nous acceptons la « carte temps libre CAF », les chèques vacances et les bons VACAF.

Quelque soit les modalités choisies l'intégralité du paiement doit être présent au moment de l'inscription. Tout dossier doit être intégralement retourné **à la date du mardi 11 février 2020**. Tout retard ou défaut de paiement entraînera la facturation des frais de relance ou de poursuite.

## **3 - Les prestations**

Le tarif comprend la pension complète, l'encadrement, les animations proposées et les frais de déplacement. Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles activités non consommées n'est possible.

## **4 - Conditions d'annulation**

Pour tout désistement de votre part, quelle qu'en soit le motif outre l'adhésion, il sera retenu pour chaque inscrit :

- 5% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée plus de 30 jours avant le départ.
- 25% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée de 15 à 30 jours avant le départ.
- 100% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée de moins de 15 jours avant le départ.

Rappel : toute annulation, désistement ou séjour écourté doit faire l'objet d'une lettre

recommandée avec accusé de réception.

## **5 - Assurance**

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont couverts par la MAIF.

Néanmoins, l'association ne peut être tenue responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, portable...). L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur le centre ne rentrent pas dans ce cadre.

## **6 - Le droit à l'image**

Dans le cadre de ce séjour, la signature de l'autorisation de captation et de diffusion, relative au droit à l'image de votre enfant, est obligatoire. Merci de rayer la mention inutile ne correspondant pas à votre choix dans le dossier d'inscription.

## **7 - Accueil de mineurs handicapés**

Notre association ouvre ses séjours à l'accueil de jeunes handicapés. Afin de réussir l'insertion de ces derniers, cet accueil est préparé et limité. La demande écrite sera effectuée par un établissement qui aura établi que le handicap est compatible avec le séjour choisi. En complément de l'inscription, une convention sera établie avec l'organisme plaçant.

## **8 - Le renvoi**

En cas d'inadaptation au centre, votre adolescent peut être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement et tous **frais de rapatriement**, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors **à votre charge**. Aucun remboursement ne sera effectué.

## **9 - Départ et retour**

Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire.

**Les horaires de départs seront donnés le jour de la réunion d'information auprès des parents et des jeunes le mardi 11 février.**

Pour nous joindre en cas **d'urgence** : 07 83 89 43 54

## **10 - Soins médicaux**

Durant le séjour, notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants : visite chez le médecin et frais pour les médicaments.

En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement au responsable de l'enfant. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenus par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.

Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels diplômés. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances de la jeunesse.

#### **Pièces à fournir pour l'inscription au séjour :**

- la fiche d'inscription signée
- le règlement du séjour (voir détail dans le tableau quotient familial)
- le dossier d'inscription de l'Accueil Jeunes
- le règlement de l'inscription à l'accueil jeunes et de l'adhésion à l'association
- une photo d'identité
- un certificat médical pour la pratique des activités sportives
- la photocopie de l'attestation de sécurité sociale
- une photocopie des vaccins à jour
- un justificatif de domicile
- le justificatif de quotient familial (si allocataire CAF ou MSA)

**La réunion d'information avec les jeunes et leurs parents aura lieu le mardi 11 février de 18h00 à 19h00**